

Les crédits

ments où on pourrait les employer effectivement dans d'autres carrières, comme celle qu'on avait laissée auparavant ou une carrière qui est consacrée et qui pourra être reprise par la suite. Mais ces moments importants que l'on consacre à la gestion publique, à l'avancement, au développement de la société, nous le faisons avec énergie, au coeur de notre âge.

Donc, c'est dans ce contexte qu'il faut réfléchir à ce moment important où les élus livrent leurs énergies et des années pour la chose publique et pour le développement de la société.

• (1635)

Je voudrais aussi ajouter que la carrière politique interrompt souvent des contributions majeures d'une personne à des régimes déjà. Il faut donc réfléchir à ce que les avantages soient au moins équivalents au régime que des gens avaient déjà dans leur propre milieu. C'est une question d'équité. Il ne s'agit pas ici de dire que les élus devraient être grassement payés avec des régimes à n'en plus finir et qu'ils devraient gagner le gros lot. Quand on est député, il ne s'agit pas d'arriver ici en disant: J'ai acheté un 6/49 et je vais avoir le gros lot dans quatre ans ou dans six ans parce que j'ai une bonne pension, et peu importe l'âge, je m'en vais à fond et c'est l'argent du monde que je prends. Ce n'est pas de ce niveau—là dont on parle. On parle d'une réflexion qui amène des éléments importants dans la vie des gens ici.

Tous les députés de cette Chambre occupaient déjà une fonction dans leur propre vie, une carrière, soit dans le privé, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, soit dans le professionnel, dans l'éducation, dans la santé, peu importe. Ils étaient déjà engagés dans leur propre vie et ils ont décidé d'investir au niveau politique, dans la chose publique pour, je suis convaincu, dans la très grande majorité, apporter une contribution à la société en participant à faire évoluer, avec un régime politique, un parti politique, en participant aux gestions législatives, aux gestions des affaires de l'État dans un but de faire avancer la société. Les contextes dans lesquels ils travaillaient auparavant, leur profession, leurs propres contributions à des régimes, on ne peut pas balayer cela du revers de la main. Il faut, en toute équité et en toute justice, tenir compte de ces éléments.

Donc, pour toutes ces raisons que je viens d'énumérer, l'opposition officielle invite l'ensemble des élus à continuer le travail de réforme des pensions en ne perdant jamais de vue aucun de ces éléments. Je réitère, en conclusion, que notre position par rapport à la motion qui est présentée ici est évidemment une position contre, tant et aussi longtemps qu'on ne tiendra pas compte que l'ajustement sur les régimes du privé n'est pas fait en considération de tous les éléments énumérés ici, des éléments de responsabilité, des éléments de précarité, des éléments d'acquis, dans d'autres circonstances, avant que l'on arrive. On ne peut pas, comme ça, dire strictement qu'il faut que cela soit aligné par magie sur le privé. Il faut qu'il y ait profondément une réflexion et des éléments, des balises claires.

Évidemment, l'opposition officielle rejette cette motion mais invite tout le monde à continuer à travailler sur le régime, avec deux facteurs importants que l'on reconnaît, dont celui de l'âge de la pension. Il n'est pas question pour nous de croire que la pension est un privilège que l'on peut avoir en dehors de toute règle de jeu de société, à un âge inconsideré. On accepte cela, on reconnaît cela. Et, deuxièmement, la question des pensions accu-

mulées. On fait une fonction, on a une pension, on se retire, on se fait réengager. Cela aussi c'est inacceptable. On est contre. Ces deux éléments sont majeurs pour nous dans la réforme, et pour qu'il y ait une réforme vraiment profonde et équitable pour tout le monde, hommes et femmes qui se sont présentés en politique et qui sont élus, qu'il y ait un guide très clair d'éléments équitables pour conduire à une vraie réforme.

[Traduction]

M. Alex Shepherd (Durham, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa dissertation. Il a passé pas mal de temps à parler de l'indépendance financière et de son importance pour les députés.

Je me demande comment il concilie les deux choses. Il a beaucoup été question à la Chambre d'indépendance pour la province d'où il vient. Je me demande comment il concilie les deux choses, accepter de recevoir de l'argent du gouvernement du Canada d'un côté et dire de l'autre que sa province n'a absolument pas besoin du Canada. Est-il possible que le gouvernement du Canada soit assez bon pour lui verser une pension mais non pour taxer continuellement les Québécois?

[Français]

M. Leroux (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris la question, sinon que je perçois que le mot «indépendance» a tout mélangé. Le député a entendu le mot «indépendance» et est mélangé. Je ne sais pas. La question d'indépendance financière, c'est bon pour n'importe qui. On ne parle pas de l'indépendance du Québec, on parle de l'indépendance financière de n'importe qui dans une fonction. Évidemment, il est clair que ce que le Bloc québécois a dégagé comme ensemble des conditions d'un élu par rapport aux pensions, il va le soutenir au Québec, dans un Québec souverain et dans un Québec où le pays va définir ces mêmes conditions pour ses élus.

• (1640)

Je voudrais donner une réponse fort simple et fondamentale au sujet de l'indépendance financière. La question d'une rémunération pour une personne dans une tâche est toujours l'équité en fonction de ce qu'elle assume comme dépenses. C'est aussi une question d'équité pour qu'une personne ne soit pas mise dans une situation où elle serait toujours en quête d'une compensation avec une personne ou un organisme qui lui fournisse ceci ou cela parce qu'il n'y a pas les éléments nécessaires à son indépendance pour accomplir sa tâche et faire son travail.

C'est pour cela qu'on a voulu évoluer, dans le travail des députés, en leur accordant, dans leur enveloppe budgétaire, un certain nombre de dépenses et d'argent pour qu'ils s'acquittent de leur tâche et que ce ne soit pas Pierre, Jean, Jacques qui payent leurs factures de restaurant à tout bout de champ, ou qui payent l'hôtel, les déplacements, les billets d'avion, etc. On parle d'indépendance financière pour que le député puisse agir avec responsabilité et dans la totale indépendance de soudoiment des autres. C'est fort simple.

[Traduction]

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Monsieur le Président, je reviens au député de Richmond—Wol-